

Service Restauration Scolaire et Périscolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL

Identité de l'enfant

Nom/Prénom :

Ecole : Maternelle Verdun Classe : Enseignant(e) :

MOIS D'AVRIL 2025

JOUR		Périscolaire Matin	Périscolaire Avant Repas	Cantine	Périscolaire Après repas	Périscolaire Soir
Lundi	31-mars					
Mardi	1-avr.					
Jeudi	3-avr.					
Vendredi	4-avr.					
VACANCES DE PRINTEMPS du Samedi 05 Avril au Mardi 22 Avril 2025						
Lundi	21-avr.	FERIE				
Mardi	22-avr.					
Jeudi	24-avr.					
Vendredi	25-avr.					
Lundi	28-avr.					
Mardi	29-avr.					
Jeudi	1-mai	FERIE				
Vendredi	2-mai					
Total général par colonne						

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire ou téléchargeable sur l'application ONE de L'ECOLE et sur le site DONCHERY de <https://www.donchery.fr>
Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).

Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement (Article 5.3 du règlement intérieur)

En Numéraire

En Chèque : N°

	Nombre	TARIF	Total	Date :
Cantine : ENFANTS Cheveuges 4,50 €		5 €		Signature des parents ou Représentant légal:
Périscolaire matin si QF* > ou égal à 630 :		2 €		
Périscolaire midi si QF* > ou égal à 630 :		1 €		
Périscolaire soir si QF* > ou égal à 630 :		3,50 €		
Périscolaire matin si QF* < 630 :		1,80 €		
Périscolaire midi si QF* < 630 :		0,90 €		
Périscolaire soir si QF* < 630 :		3,30 €		
Total du règlement du mois de Avril 2024				

Planning à remettre en mairie impérativement la semaine du :

Lundi 10 mars au vendredi 15 mars 2025 (MATIN)

Attention : Tout planning rendu après cette date engendra l'application du tarif E (tarif exceptionnel).

Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :